



# Déclarations et Discours

---

N° 82/23

## LE CANADA ET LA PROMOTION ET LA PROTECTION INTERNATIONALES DES DROITS DE L'HOMME

Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, à la réunion annuelle de la Section canadienne de la Commission internationale de juristes, Toronto, le 31 août 1982.

La communauté internationale célébrera l'an prochain le trente-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je voudrais donc anticiper quelque peu sur cet anniversaire et passer en revue avec vous de vieux problèmes et certains progrès réalisés récemment dans le dossier de la promotion et de la protection des droits de l'homme à travers le monde.

À l'occasion d'un colloque parrainé en 1948 par l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture), Jacques Maritain avait lancé, comme suit, un avertissement qui devrait rester, même aujourd'hui, le mot d'ordre de ceux qui se disent au service de la dignité humaine :

« La vocation de langage a été si pervertie, les mots les plus vrais mis au service de tant de mensonges, que même les déclarations les plus nobles et les plus solennelles ne suffiraient pas à redonner à l'humanité la foi dans les droits de l'homme. C'est la mise en œuvre de ces déclarations qu'on attend de ceux qui y souscrivent ; ce sont les moyens de vraiment assurer le respect des droits de l'homme par les États et les gouvernements qu'on veut garantir. »

Quelques mois après que Jacques Maritain eut prononcé ces paroles, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme qui, ainsi que la Charte des Nations Unies, exprimaient sur le plan constitutionnel les libertés et les droits fondamentaux de la personne. Depuis 1948, ces droits et ces libertés ont été définis avec davantage de précision dans plus de 20 pactes et conventions. On peut d'ailleurs doubler ce chiffre si on inclut les accords connexes élaborés sous les auspices de l'Organisation internationale du travail.

Tous ces instruments internationaux constituent en soi de grandes réalisations. Chacun, du moins l'espérons-nous, nous rapproche de l'état de véritable civilisation ainsi que des idéaux qui sous-tendent l'humanité de l'homme envers l'homme. Cependant, il faut également examiner chacun de ces instruments en fonction de l'avertissement lancé par Jacques Maritain, à savoir : on ne saurait restaurer la foi en les droits de l'homme que par la mise en œuvre de ces droits et non par leur simple énumération.

---